

COMMUNE DE MARTRES-TOLOSANE

ARRETÉ N° 2025016
FIXANT LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2025

Adjoint technique Principal 1^{er} classe

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L522-23 et L522-31 du code de la fonction publique ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	AVANCEMENT GRADE
CASTET Malika	Adjoint technique Principal 2ème classe	Adjoint technique Principal 1 ^{er} classe

Article 2 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire informe que le présent contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Martres-Tolosane, le 24/01/2025
(Signature et cachet de l'Administration Territoriale)



COMMUNE DE MARTRES-TOLOSAINE

ARRETÉ N° 2025017

FIXANT LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT de GRADE 2025

Adjoint technique Principal 2^{ème} classe

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L522-23 et L522-31 du code de la fonction publique ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	AVANCEMENT GRADE
COPIN Véronique	Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe

Article 2 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire informe que le présent contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Martres-Tolosane, le 24/01/2025

(Signature et cachet de l'Autorité Territoriale)



COMMUNE DE MARTRES-TOLOSANE

ARRETÉ N° 2025018
FIXANT LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2025
Agent de maîtrise *Principal*

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L522-23 et L522-31 du code de la fonction publique ;

ARRETE :

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	AVANCEMENT GRADE
GLAIS Loïc	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Principal

Article 2 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire informe que le présent contrat peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Martres-Tolosane, le 24/01/2025
(Signature et cachet de l'Autorité Territoriale)

